



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL du 12 Octobre 2020
OBJET :**

**AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER UN ACTE RECTIFICATIF DE VENTE POUR UNE PARTIE
DE LA PARCELLE SECTION B NUMERO 198**

L'an deux mille vingt, le quatorze octobre, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le cinq février 2019, se sont réunis à vingt heures trente minutes en la Mairie sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Eric CUENOT, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Michel RICHARD, Valérie DURAND, Martine ETARD, Jean-Marc PROVOST, Frédéric LHERM.

Etaient absents : Marc SIMONNEAUX, Alexis HONGRE

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 9

VOTANTS : 9

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU la demande de Maître CHAVOT, notaire à Saint Germain en Laye par courrier en date du 28 juillet 2020 concernant la rectification de l'acte de vente du 12 mai 2004 sur une partie de la parcelle cadastrée aujourd'hui B 198, qui n'aurait pas été cédée à la commune de Davron,

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire qui sollicite l'autorisation à signer tous documents, concernant la rectification de l'acte de vente du 12 mai 2004 sur une partie de la parcelle cadastrée aujourd'hui B 198, qui n'aurait pas été cédée à la commune de Davron, et appartenant à Monsieur de Chavagnac.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous documents concernant la parcelle cadastrée B198 pour cette rectification

:

Le Maire,

Damien GUIBOUT

Copie transmise au
- Représentant de l'État,